

Certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2024

Instruction du 29 février 2024 relative à l'ouverture des inscriptions à l'examen d'accès au Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire, session 2024.

**Service académique d'information et d'orientation
Pôle persévérance et lutte contre le décrochage scolaire**

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 15

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

*Information adressée à tous les personnels éligibles à la CPLDS,
Mesdames et messieurs les coordonnateurs-conseil MLDS, coordonnateurs Nouvelles Chances et dispositifs relais,
Mesdames et monsieur les conseillers techniques départementaux MLDS, Nouvelles Chances et dispositifs relais
S/C de mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
S/C de mesdames et messieurs les chefs d'établissement,*

Références :

Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Texte(s) abrogé(s) (le cas échéant) :

Annexes : arrêté et avis d'ouverture CPLDS 2024

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Le Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) **atteste la qualification** des personnels d'enseignement et d'éducation intervenant dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ou dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Cet examen **comporte deux épreuves** qui auront lieu en novembre-décembre 2024 et de manière dérogatoire, en session anticipée en mai-juin 2024 :

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs.
- La seconde porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Les inscriptions à la session 2024 de l'examen doivent **obligatoirement s'effectuer sur le site de la Maison des Examens du lundi 19 février (12h00) au 18 mars 2024 (17h00) à l'adresse suivante : <https://inscynetpro.siec.education.fr/>** (rubrique CA – Certificat d'Aptitude).

Suite à cette inscription en ligne, le candidat doit **impérativement déposer** sur la plateforme DEXCO entre le 20 mars et le 5 avril 2024 les pièces justificatives demandées.

Indépendamment de l'inscription à l'examen, une **formation inter-académique préparant au CPLDS** (session 2025), accessible au Plan Académique de Formation, sera mise en place en 2024-2025. Une information plus complète sera diffusée aux établissements scolaires en avril 2024.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

Signée

Francette DALLE MESE